Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902431-20260304-2026030408-DE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE.....: 09
PRESENTS .....: 08
PROCURATIONS.....: 00
ABSENTS EXCUSES .....: 01
ABSENTS NON EXCUSES .....: 00

LA CONVOCATION :
Le 25 février 2026
Affiché le 26 février 2026
DATE DE PUBLICATION :
6 mars 2026

Séance du : 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÜN, Maire.

Présents : Gilles SALAÜN, Régis FLOC'H, Jean-Yves HÉLIÈS, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN, Anne-Françoise GOULARD, Fabienne BERTHOU, Catherine LE REST.

Absent excuse : Fabien BRÉLIVET.

Participe : Claire BOYER, secrétaire général de mairie

Dominique TOSTEN a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 20260304-08
SUBVENTION PISCINE OU KAYAK ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire informe que les élèves des écoles publiques de Châteaulin pratique une activité piscine ou une activité kayak.

Après en avoir échangé et par délibération du conseil municipal de Châteaulin en date du 5 février 2026, il est acté que la commune de Saint-Coulitz participera au coût de ces activités pour les élèves de Saint-Coulitz. Monsieur le Maire, précise que la participation se fera sur activité par élève (soit piscine, soit kayak, elle ne pourra être cumulative)

La commune de Châteaulin transmettra un état du nombre d'élèves par activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir les mandats en fonction de l'état fourni par la commune de Châteaulin pour les activités piscine ou kayak.

Le Maire,
Gilles SALAÜN





La secrétaire de séance,
Dominique TOSTEN

